



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 18 novembre 2019

Sécheresse 2018 : la commune de Chanverrie reconnue en état de catastrophe naturelle en Vendée

L'arrêté interministériel du 15 octobre 2019 n°NOR INTE1928914A relatif à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, paru au Journal Officiel (JORF n°0265) le 15 novembre 2019 reconnaît la commune de Chanverrie en état de catastrophe naturelle pour mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018.

Les personnes concernées disposent d'un délai **de dix jours** à compter du 15 novembre 2019 pour déposer un état estimatif de leurs dommages auprès de leur assureur.

Retrouvez l'arrêté publié au Journal Officiel :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039378760&dateTexte=&categorieLien=id>

